REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 3 DEC. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **01 décembre 2015**

Compte rendu affiché le **08 décembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 novembre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christiane PERRET-FEIBEL**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.12.0413
Protocole d'accord tripartite avec Alliade Habitat et SLCI

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La précédente municipalité avait engagé un ensemble de projets immobiliers sur des terrains en grande partie propriété de la commune, situés avenue Salvador Allende, dans le secteur des Barges.

Le conseil municipal avait approuvé la cession des terrains communaux aux trois organismes qui devaient construire, la société Alliade Habitat pour un programme de 46 logements sociaux, la société SLCI pour un programme de 61 logements en accession à la propriété, et la société CHAMAREL pour un programme d'habitat coopératif de 16 logements.

Comme indiqué dans la délibération du 25 juin 2015 modifiant les compromis de vente passée avec ces organismes, les nouvelles orientations de développement urbain définies et mises en œuvre par l'équipe municipale conduisent à modifier sensiblement ce projet, trop dense. Par ailleurs, la volonté municipale est de tendre vers un habitat diversifié équilibrant parc privé et parc social. Le secteur des Barges, qui figure toujours dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, comprend 85 % de logements sociaux et n'a donc pas besoin de voir son offre complétée.

La commune a décidé de ne pas donner suite au projet développé par Alliade Habitat et de ne pas réaliser la vente à cette société. En revanche, les projets de SLCI et de CHAMAREL seront menés à terme. Les ventes à ces deux organismes apporteront à la commune respectivement 725 202 € et 207 600 €.

Concernant le projet d'Alliade Habitat, je vous en rappelle l'historique.

Par une délibération n°11.05.997 du 25 mai 2011, le conseil municipal de VAULX-EN-VELIN a approuvé la vente d'un terrain dans le quartier dit « des Barges » sur la parcelle cadastrée AP 193, afin de constituer un lot à bâtir d'une surface de 3 474 m² entre l'emplacement réservé n°114 au PLU, l'avenue Charles de Gaulle et la copropriété des Barges.

Une promesse synallagmatique de vente sous seing privé a été signée entre la ville de Vaulx-en-Velin et la société Alliade Habitat le 22 mai 2012 pour l'acquéreur et le 31 mai 2012 pour le vendeur.
Le prix de vente à la société Alliade Habitat s'élevait à 652 399,20 €. Ce prix était payable comptant au jour de la signature de l'acte de vente.

Par deux avenants de 2013 et 2015 le délai de réitération de la promesse synallagmatique de vente a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour les raisons évoquées précédemment, la vente qui avait été décidée le 25 mai 2011 doit être annulée, ce qui implique l'annulation de la promesse synallagmatique de vente signée entre les parties en 2012.

Conscientes de leur intérêt commun à trouver un accord rapide, les parties ont convenu de trouver une solution transactionnelle, dans le cadre de concessions réciproques au sens des articles 2044 et suivants du Code civil pour gérer les conséquences de cette annulation.

Le protocole joint au présent rapport traduit cet accord.

En application de ce protocole, les parties conviennent de la nullité de la promesse synallagmatique de vente les liant, et ce, sans indemnisation au profit de l'acquéreur.

Ce dernier a cependant engagé divers frais en vue de la réalisation de l'opération initiale qui doivent lui être remboursés. D'autre part, une partie des travaux réalisés l'a été au bénéfice de SLCI et doit donc être pris en charge par cette société. C'est pourquoi il a été proposé un protocole tripartite.

Les frais, d'un montant total de 779 789,26 € TTC, seront remboursés à la société Alliade Habitat, en tenant compte de la nature des dépenses, à savoir **389 734,50 € TTC** au titre de dépenses d'investissement et 390 054,76 € TTC au titre de dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de la réitération de la promesse de vente entre la ville et la SLCI au 31 décembre 2015, la ville versera à Alliade la somme de 502 589,26 € TTC, le solde étant versé à Alliade par la SLCI. Cette somme sera versée au 1er trimestre 2016, à compter de l'adoption du budget 2016.

Les parties conviennent que ces dispositions mettent un terme au litige qui les opposait et s'estiment remplies de l'intégralité de leurs droits par la présente transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

En conséquence, je vous propose :

- De décider de l'annulation de la vente d'un terrain dans le quartier dit « des Barges » sur la parcelle cadastrée AP 193, afin de constituer un lot à bâtir d'une surface de 3 474 m² entre l'emplacement réservé n°114 au PLU, l'avenue Charles de Gaulle et la copropriété des Barges ;
- De décider de l'annulation de la promesse synallagmatique de vente des 22 et 31 mai 2012 ;
- D'approuver le protocole d'accord joint au présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer ce protocole avec le représentant de la société Alliade Habitat et le représentant de la société SLCI ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

- Décide de l'annulation de la vente d'un terrain dans le quartier dit « des Barges » sur la parcelle cadastrée AP 193, afin de constituer un lot à bâtir d'une surface de 3 474 m² entre l'emplacement réservé n°114 au PLU, l'avenue Charles de Gaulle et la copropriété des Barges ;
- Décide de l'annulation de la promesse synallagmatique de vente des 22 et 31 mai 2012 ;
- Approuve le protocole d'accord joint au présent rapport ;
- Autorise Madame la Maire à signer ce protocole avec le représentant de la société Alliade Habitat et le représentant de la société SLCI ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE

Entre :

La Commune de VAULX-EN-VELIN,
Représentée par Madame Hélène GEOFFROY, maire en exercice,
Demeurant en cette qualité à l'Hôtel de Ville, Place de la Nation, CS 40002, 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex ;
Dûment autorisée à cet effet par délibération du Conseil municipal ;

Et **la société Alliade Habitat**
Société appartenant au Groupe Amallia, société anonyme d'HLM, au capital de 38 875 008 €, identifiée au SIREN sous le numéro 960506152 et immatriculée au RCS de LYON,
Et dont le siège social est domicilié au 173 avenue Jean Jaurès, 69364 Lyon cedex 07 ;
Représentée par Monsieur Patrice TILLET, Directeur Général,

Et **la société dénommée Société Lyonnaise de Coordination Immobilière (SLCI),**
Société appartenant au Groupe Amallia, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 16 000 000 €, dont le siège est à LYON 69007, 169 avenue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 391 577 608 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.
Représentée par Monsieur Pierre BONNET, Directeur Général,
Etant précisé qu'à la SLCI aura la faculté de se substituer toute personne morale contrôlée par la SLCI ou se trouvant sous le même contrôle que celle-ci, pour acquérir l'immeuble. Cette substitution d'acquéreur ne pourra se faire qu'à la condition expresse de n'entraîner aucune modification de l'acte à venir sous quelque forme que ce soit, et que la SLCI reste garant solidaire de son substitué jusqu'à la signature de l'acte de vente et le paiement du prix arrêté et des frais corrélatifs.

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE :

Par une délibération n°11.05.997 du 25 mai 2011, le Conseil municipal de Vaulx-en-Velin a approuvé la vente d'un terrain dans le quartier dit « des Barges » sur la parcelle cadastrée AP 193, afin de constituer un lot à bâtir d'une surface de 3474 m2 entre l'emplacement réservé n°114 au PLU, l'avenue Charles de Gaulle et la copropriété des Barges.

Une promesse synallagmatique de vente sous seings privés a été signée entre la ville et la société Alliade Habitat le 22 mai 2012 pour l'acquéreur et le 31 mai 2012 pour le vendeur. Le prix de vente à la société Alliade Habitat s'élevait à 652 399,20 euros. Ce prix était payable comptant au jour de la signature de l'acte de vente.

Parallèlement, une deuxième promesse synallagmatique de vente sous seings privés a été signée entre la Ville et la SLCI, le 26 juillet 2013 pour la SLCI et le 11 octobre 2013 pour la Ville de Vaulx-en-Velin, concernant un autre lot à bâtir, pris sur cette même parcelle cadastrée AP 193, d'une superficie de 3 582 m², pour un prix de 725 202 €.

Enfin, une troisième promesse synallagmatique de vente a été signée par Alliade Habitat au profit de la SLCI, en date du 22 mai 2012, concernant deux lots à bâtir, d'une superficie

respective de 1189 m2 et de 132 m², pour un prix total de 287 904,70 € TTC, soit 240 723 € HT.

Dans le cadre de cette opération globale, la société Alliade Habitat a engagé divers frais en vue de la réalisation des projets de construction prévus sur le site, projets destinés à diversifier l'offre de logements sur le territoire vaudais, étant précisé qu'à ce jour, le montant de ces frais, avancés en totalité par Alliade Habitat, s'élève à 779 789,26 € TTC.

Il a été convenu une prise en charge par la SLCI et un remboursement au profit d'Alliade Habitat, à hauteur de 277 200 € TTC (soit 231 000 € HT) stipulés payables au plus tard le 31 décembre 2015.

Chacune de ces promesses de vente a fait l'objet de la signature d'un avenant prorogeant leur délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2015.

Par délibération en date du 1er décembre 2015, le conseil municipal a décidé d'arrêter l'opération envisagée par Alliade Habitat sur le Lot n° 11 et de revenir sur la vente conclue entre la Ville et la société Alliade Habitat.

Conscientes de leur intérêt commun à trouver un accord rapide, les parties ont convenu de trouver une solution transactionnelle, dans le cadre de concessions réciproques au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

Elles se sont en conséquence rapprochées et ont décidé ce qui suit :

Article 1er – Annulation de la vente entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la société Alliade Habitat du lot à bâtir n° 11 d'une surface de 3474 m2

Les parties conviennent de la nullité de la promesse synallagmatique de vente conclue entre elles en vue de constituer un lot à bâtir d'une surface de 3474 m2 entre l'emplacement réservé n°114 au PLU, l'avenue Charles de Gaulle et la copropriété des barges.

Article 2 – Frais engagés par la société Alliade Habitat en lien avec l'opération globale initiale

Il est rappelé, ainsi qu'il est dit ci-dessus, que la société Alliade Habitat a engagé divers frais en vue de la réalisation de l'opération globale de construction initialement projetée tant par elle-même que par la SLCI.
Ces frais sont listés en annexe 1 au présent protocole. Ils se montent à la somme totale de 779 789,26 € TTC soit 662 756,97 € HT.
Cette somme se décompose en 389 734,50 € TTC (soit 328 332,12 € HT) au titre de dépenses d'investissement et 390 054,76 € TTC (soit 334 424,85 € HT) au titre de dépenses de fonctionnement.

Article 3 – Engagements de la société Alliade Habitat

La société Alliade Habitat s'engage à ne pas demander d'indemnisation en application de l'article 7.1 de la promesse synallagmatique de vente (non réitération de la promesse de vente entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la société Alliade Habitat par acte authentique, alors que l'ensemble des conditions suspensives est réalisé).

Article 4 – Engagements de la ville de Vaulx-en-Velin

La ville de Vaulx-en-Velin s'engage à rembourser à la société Alliade Habitat les frais engagés par elle et listés en annexe 1, de la manière suivante :

Compte tenu de la réitération authentique de la promesse de vente entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la SLCI au 31 décembre 2015, la Ville de Vaulx-en-Velin versera au 1er trimestre 2016,à compter du vote du budget 2016, au profit d'Alliade Habitat, la somme de 502 589,26 € TTC (779 789,26 € - 277 200 €).

Article 5 - Engagement de la SLCI :
La SLCI s'engage à rembourser au profit d'Alliade Habitat la somme de 277 200 € TTC (soit 231 000 € HT) lors de la réitération authentique de sa promesse de vente par la Ville de Vaulx-en-Velin et au plus tard le 31 décembre 2015.

Article 6 – Exécution du présent accord
6.1. Modalités de signature
La convention est établie en trois exemplaires originaux qui sont signés par les trois parties dûment autorisées, chacune conservant un exemplaire.
Les termes de la présente convention seront soumis au conseil municipal de Vaulx-en-Velin pour approbation et autorisation du Maire à la signer.
Un exemplaire de la délibération du Conseil municipal sera annexé à chacun des exemplaires de la présente convention.

6.2. Modalité de règlement financier
A l'issue du vote de la délibération du Conseil municipal, la mairie de Vaulx-en-Velin procèdera au mandatement de la somme correspondant à sa participation au profit de la société Alliade Habitat, soit 502 589,26 € TTC.

Article 7 – Portée juridique du présent accord
Les parties reconnaissent que les concessions réciproques qu'elles se sont faites mettent un terme au litige qui les opposait et elles s'estiment remplies de l'intégralité de leurs droits par la présente transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil. Sous réserve de l'exécution du présent protocole, les parties renoncent irrévocablement les unes envers les autres à toute réclamation et contestation portant sur l'objet et les modalités de la présente transaction.
Le protocole aura entre les parties autorité de la chose jugée en dernier ressort et conformément à l'article 2052 du code civil, il ne pourra être révoqué ni pour cause d'erreur, ni pour cause de lésion

Fait à
Le

Madame Hélène GEOFFROY,
Maire de Vaulx-en-Velin

Fait à
Le

Monsieur Patrice TILLET
Représentant de la société Alliade Habitat

Fait à
Le
Monsieur Pierre BONNET
Représentant de la société SLCI

Historique des paiements liés à BARGES CONSTRUCTION - VAULX-EN-VELIN

Date	Type	Référence	N°	N° marché	Prestataires	Réglé HT	tva	Réglé TTC	TVA	Réglé TTC
ALH	4020	20/02/2015	Fct	RLY2E0303 LES BARGES (C23170)			GINGER CEBTP	3 500,00	700,00	4 200,00
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]			AMA - LA DOLCE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	2 644,30	528,86	3 173,16
ALH	4020	27/08/2014	Fct	07.14272 LES BARGES (C28494)			SCRIP	322,90	64,58	387,48
ALH	4020	31/07/2014	Fct	PREV TAX VAULX LES BARGE (C17801)			REGULARISATIONS DIVERS	414,04	0,00	414,04
ALH	4020	31/07/2014	Fct	PREV TAX2 VAULX LES BARG (C17802)			REGULARISATIONS DIVERS	613,57	0,00	613,57
ALH	4020	21/07/2014	Fct	15313/C133330 BARGES C (C12352)			SCP MILOSSI	176,63	33,50	210,13
ALH	4020	04/07/2014	Fct	20141066/VLX EN VELIN (C09788)			CABINET LEGA-CITE	421,67	84,33	506,00
ALH	4020	05/06/2014	Fct	PC 692561200006 BARGES (C03437)			TRESORERIE PRINC.COURLY	12 367,00	0,00	12 367,00
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	708890		SCRIP	167,90	32,58	195,48
ALH	4020	31/03/2014	Fct	20140493 LES BARGES (B92424)			CABINET LEGA-CITE	440,00	88,00	528,00
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	708890		SCRIP	162,90	32,58	195,48
ALH	4020	07/03/2014	Fct	FJB0006456 LES BARGES (B78031)			JOURNAL DU BATIMENT	540,88	107,79	648,67
ALH	4020	28/02/2014	Fct	12.13640 LES BARGES (B71846)			SCRIP	162,70	31,89	194,59
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	701896		VEOLIA EAU	[illegible]	[illegible]	6669,20
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	701582		GRDF	1 178,57	235,71	1 414,28
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible] (698553)	698553		ORANGE BUSINESS	789,59	157,92	947,51
ALH	4020	01/08/2013	Fct	20131326 LES BARGES (B32832)			AVALON DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	10 320,00	1 983,97	12 303,97
ALH	4020	10/06/2013	Fct	PC692561200006 LES BARGE (B19269)			CABINET LEGA-CITE	3 025,00	592,90	3 617,90
ALH	4020	06/05/2013	Fct	20130517 LES BARGES 1 (B09791)			TRESORERIE PRINC.COURLY	15 335,00	0,00	15 335,00
ALH	4020	11/01/2013	Fct	RBT.FRAIS LES BARGES (A90246)			CABINET LEGA-CITE	770,00	150,92	920,92
ALH	4020	09/01/2013	Fct	20121844 LES BARGES (A77891)			SCP DALMAIS ESCOFFIER HEUZE	-28,70	0,00	-28,70
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]			CABINET LEGA-CITE	900,00	176,40	1 076,40
ALH	4020	08/11/2012	Fct	29 596 LES BARGES (A64891)			AMA - LA DOLCE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	15 891,60	[illegible]	19 [illegible]
ALH	4020	09/10/2012	Fct	28 796 LES BARGES (A56275)			SCP DALMAIS ESCOFFIER HEUZE	211,81	36,67	248,48
ALH	4020	09/10/2012	Fct	28 914/44754 LES BARGES (A57973)			SCP DALMAIS ESCOFFIER HEUZE	224,82	36,65	261,47
ALH	4020	11/09/2012	Fct	07 12430 BRON CH DE GAUL (A48458)			SCP DALMAIS ESCOFFIER HEUZE	224,96	36,67	261,63
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	620112		SCRIP	162,70	31,89	194,59
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	615730		GINGER CEBTP	1 150,00	[illegible]	[illegible]
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	Diagnostic etat du milieu (614088)	614088		GINGER CEBTP	1 150,00	225,40	1 375,40
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	Mission d'étude de sol (613070)	613070		GINGER ENVIRONNEMENT	4 483,70	878,61	5 362,31
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	612978		GINGER CEBTP	7 000,00	1 372,00	8 372,00
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]			GINGER CEBTP	1 120,00	219,52	1 339,52
ALH	4020	04/04/2012	Fct	avoir fac a0726977 (A19866)		019177	LASM ENVIRONNEMENT - DEPOLLUTION	5 156,25	1 010,63	6 166,88
ALH	4020	04/04/2012	Fct	avoir f q11026 01 (A19876)			REGULARISATIONS DIVERS	-736,00	-144,26	-880,26
ALH	4020	04/04/2012	Fct	avoir f 201 bar (A19882)			REGULARISATIONS DIVERS	-2 540,99	-498,03	-3 039,02
ALH	4020	04/04/2012	Fct	lasm 7% FA0726977 (A19915)			REGULARISATIONS DIVERS	15 290,49	2 996,94	-18 287,43
ALH	4020	04/04/2012	Fct	fQ11026 LASM 7% (A19916)			REGULARISATIONS DIVERS	736,00	144,26	880,26
ALH	4020	04/04/2012	Fct	f201 bar lasm 7% (A19921)			REGULARISATIONS DIVERS	2 540,99	498,03	3 039,02
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]			REGULARISATIONS DIVERS	15 290,49	2 996,94	18 287,43
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]		019270	CEROGAL	8 559,90	[illegible]	[illegible]
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]		019269	[illegible]	1 700,60	921,32	5 621,92
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]		019030	[illegible]	24 666,96	24 434,72	[illegible]
ALH	4020	[illegible]	[illegible]	[illegible]		019031	CHAMPIGNY SOURIS	98 160,59	[illegible]	[illegible]
ALH	4020	31/12/2007	Fct	FCT A0726977 ILOT BARGES (686040)			GROUPE MONITEUR	736,00	144,26	880,26
							TOTAL FACTURE	334 424,85	59 941,36	390 054,76

Historique des paiements liés à BARGES AMENAGEMENT - VAULX EN VELIN

Organisme	Programme	Date	Type	Référence engagement	N° commande	N° marché	Prestataires	REGLE HT	TVA	REGLE TTC
ALH	4021	25/06/2015	Dev	DEVIS ARES - Portail			ARES	38 413,00	3 841,30	42 254,30
ALH	4021	28/01/2015	Cd	BROCAS GEOMETRE (VIXBARG 690374)	690374		CABINET BROCAS	1 300,00	260,00	1 560,00
ALH	4021	11/02/2014	Fa	F2014-12-001 (868828)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	2 312,20	1 262,44	2 574,64
ALH	4021	19/09/2014	Fct	15905/C133990 LES BARGES (C28995)			SCP MILOSSI	299,63	58,10	357,73
ALH	4021	13/08/2014	Fct	0034721231 LES BARGES (C23989)			LIPS REPROGRAPHIE	123,47	24,69	148,16
ALH	4021	21/07/2014	Fct	15407/C133330 Barges (C16367)			SCP MILOSSI	299,63	58,10	357,73
ALH	4021	21/07/2014	Fct	0034711299 LES BARGES (C16215)			LIPS REPROGRAPHIE	44,11	8,82	52,93
ALH	4021	13/06/2014	Mac	VOIRIE RESEAUX DIVERS (021178/210/001)		20178	COLAS (SCREG SUD EST)	63 846,54	12 769,31	76 615,85
ALH	4021	02/06/2014	Mar	COORDINATION SECURITE (021144/465/001)		21144	ASG	1 500,00	300,00	1 800,00
ALH	4021	02/06/2014	Mar	DEMOLITIONS (021177/011/001)		21177	ATOUT SERVICES	43 616,30	8 723,30	52 339,80
ALH	4021	23/05/2014	Cd	ERDF - POSTE TRANSFORMAT (717867)	717867		ERDF SERVICE FACTURATION	423,06	84,81	507,87
ALH	4021	21/05/2014	Fct	14884/C133330 LES BARGES (C02261)			SCP MILOSSI	176,63	33,50	210,13
ALH	4021	14/05/2014	Fct	14580/C133330 LES BARGES (B99745)			SCP MILOSSI	167,48	33,50	200,98
ALH	4021	06/05/2014	Fct	42 600/58065 LES BARGES (B93525)			SCP DALMAIS ESCOFFIER HELIZE	512,35	91,50	603,85
ALH	4021	05/03/2014	Cd	ERDF BRANCHEMENT VOX LES (706984)	706984		ERDF SERVICE FACTURATION	50 283,98	10 056,80	60 340,78
ALH	4021	05/02/2014	Cd	BRANCHEMENT ORANGE VIX L (706977)	706977		ORANGE UPR SUD EST	789,59	157,92	947,51
ALH	4021	31/12/2013	Fct	F2013-12-001 (825540)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	8 617,20	1 688,97	10 306,17
ALH	4021	16/12/2013	Fct	11317/B2051 LES BARGES (B59076)			CABINET BROCAS	1 050,00	205,8	1 255,80
ALH	4021	16/12/2013	Cd	11317/B2051 LES BARGES (B59076)	690374		CABINET BROCAS	1 300,00	260,00	1 560,00
ALH	4021	03/09/2013	Fct	FB109 (842639)			COLIS COURSES	16,00	3,14	19,14
ALH	4021	11/02/2013	Mar	INGENIEUR THERM & FLUIDE (019879/452/001)		19879	KATENE	2 000,00	400,00	2 400,00
ALH	4021	11/02/2013	Mar	ARCHITECTE (019879/453/001)		19879	ALMAS (YES ARCHITECTE)	7 750,00	1 550,00	9 300,00
ALH	4021	11/02/2013	Mar	ECONOMISTE procobat (019879/454/001)		19879	PROCOBAT	7 600,00	1 520,00	9 120,00
ALH	4021	31/12/2012	Fct	F2012-12-001 (A80585)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMIMMOBILIER	1 243,00	243,63	1 486,63
ALH	4021	02/01/2012	Mar	ARCHI BARGES AMGT LOTISS (017111/453/001)		17111	BABYLONE AVENUE BISSUEL CHAMUSSY LAMBERT	35 257,63	6 910,50	42 168,13
ALH	4021	02/01/2012	Mar	BET HQE TRIBU BARGES (017114/469/001)		17114	TRIBU	1 779,55	348,79	2 128,34
ALH	4021	02/01/2012	Mar	PAYSAGISTE LOTISST AMENG (017112/468/001)		17112	HORS CHAMPS	3 558,32	697,63	4 256,95
ALH	4021	28/12/2011	Fct	F2011-12-01 (845649)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMIMMOBILIER	11 640,25	2 281,49	13 921,74
ALH	4021	21/09/2011	Cde	Division parcellaire (575632)	576632		CABINET BROCAS	1 270,00	248,92	1 518,92
ALH	4021	10/09/2010	Fct	20101080 LES BARGES (885212)			CABINET LEGA-CITE	440,00	86,24	526,24
ALH	4021	08/06/2010	Fct	20100521 (861316)			PEYROT BERTRAND	1 320,00	258,72	1 578,72
ALH	4021	10/09/2009	Fct	F2009-12-003 LES BARGES (7-4887)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMIMMOBILIER	2 500,00	490,00	2 990,00
ALH	4021	10/09/2008	Fct	08/20 LES BARGES AMENGT (743623)			VINTECH	1 480,00	290,08	1 770,08
ALH	4021	09/06/2008	Fct	080417 LES BARGES (721476)			CABINET BROCAS	1 200,00	235,20	1 435,20
ALH	4021	15/04/2008	Fct	080309/ LES BARGES AMGT (709876)			CABINET BROCAS	5 700,00	1 117,20	6 817,20
ALH	4021	31/12/2007	Fct	FCT 071209/ LES BARGES (690384)			AMALLIA DEVELOPPEMENT IMMIMMOBILIER	24 500,00	4 802,00	29 302,00
							TOTAL REGLE	328 332,12	61 402,38	389 734,50